



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 7 janvier 2019** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavallee
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
secrétaire-trésorière : Joan Sheehan
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe : Heidi Lafrance
Responsable des travaux publics, des
bâtiments et des parcs : Dany Laberge
Inspectrice municipale : Lysa-Marie Hébert

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-19

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 3 décembre 2018

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Avis de motion concernant le règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil

6.2. Dépôt du projet de règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil

7. Administration

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour le mois de décembre

8.2. Autorisation pour paiements électroniques et paiements préautorisés

8.3. Acquisition des lots 5 441 318 et 5 441 321 du cadastre de Québec

- 8.4. Programme Tolérance Zéro de la Capitale-Nationale
- 8.5. Contribution annuelle à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
- 8.6. Commandite pour le Défilé de la Saint-Patrick de Québec du 23 mars 2019
- 8.7. Contribution annuelle à la Corporation des bassins versants de la Capitale
- 8.8. Contribution à l'école Joli-Bois

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour décembre 2018
- 9.2. Rapport d'activités annuel de la CAUCA pour 2018
- 9.3. Approbation de la liste des membres du Service de sécurité incendie
- 9.4. Résolution pour autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer un contrat avec CAUCA concernant des équipements
- 9.5. Résolution relative à la constitution d'un comité municipal de sécurité civile
- 9.6. Actions de préparation aux sinistres – demande d'aide financière volet 1 et 2

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du Responsable du Service des travaux publics

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de décembre 2018
- 11.2. Rapport annuel des permis délivrés en 2018
- 11.3. Demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole d'une partie des lots 2 196 882 et 4 396 680 pour le développement de la Phase 4 du Domaine Saint-Gabriel ainsi qu'une partie du lot 3 693 496 pour le développement de la Phase 3 du projet des Villas Saint-Gabriel compris à l'intérieur de la zone agricole protégée

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-01-19

3.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 décembre 2018.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Transfert de bail de Bell Mobilité à TELUS :

Bell Mobilité a conclu une entente avec TELUS pour lui céder son bail avec la

Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour le site situé au 1749, boul. Valcartier (F0386). TELUS assumera le loyer à partir du 1^{er} mars 2019 (7 030,56 \$ par année).

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Avis de motion concernant le règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil

Monsieur Thomas Lavalée, conseiller, donne Avis de motion qu'un règlement portant le no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

Le projet de règlement déposé à cette séance tenante propose :

- Une rémunération de 34 763,08 \$ pour le poste de maire et de 11 588,04 \$ pour le poste de conseiller;
- Ces rémunérations seront indexées à la hausse le cas échéant, à compter de 2020, en fonction de la hausse des prix à la consommation pour la région de Québec au 31 octobre précédent, plus 1%;
- Les rémunérations seront rétroactives au 1^{er} janvier 2019.

6.2 Dépôt du projet de règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 7 janvier 2019;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 221 sera adopté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

8. FINANCES

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de décembre

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de décembre 2018;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2018 totalisant la somme de 106 620,44 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

03-01-19

8.2 Autorisation pour paiements électroniques et paiements préautorisés

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

03-01-19

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement des comptes énumérés ci-dessous pour l'année 2019 :

- Hydro Québec;
- Bell Canada/Vidéotron Ltée;
- Ultramar/Fleet Cor.;
- Bell Mobilité;
- Thermo Shell;
- ADT Canada;
- Signaltech;
- Redevances provinciales et fédérales;
- Contrats de location mensuels;
- Primes d'assurances collectives;
- Redevances fonds de pension;
- Remboursements de taxes;
- Tous les contrats octroyés et autorisés au préalable par le conseil.

04-01-19

8.3 Acquisition des lots 5 441 318 et 5 441 321 du cadastre de Québec

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le ministère des Transports, du Développement durable, de la Mobilité et de l'Électrification des transports en date du 13 juin 2018 par laquelle le ministère a consenti à la vente de ses biens immobiliers, lots 5 441 318 et 5 441 321 du cadastre du Québec au montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accepté ladite offre (résolution no 080918) et qu'une traite bancaire de 10 000 \$ a été transmise à ce ministère le 24 septembre 2018, à titre d'acompte pour l'acquisition des lots 5 441 318 et 5 441 321 du cadastre du Québec;

QUE le montant à verser au Ministère en échange du transfert de ces lots soit prélevé des fonds généraux;

CONSIDÉRANT que les notaires de la société Walsh, Morin, Laflamme ont été mandatés pour vérifier la chaîne des actes et préparer l'acte notarié de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une traite bancaire de 90 000 \$ payable à Me Lina Morin, notaire en fidéicomis, pour l'achat desdits biens et d'autoriser M. Brent Montgomery, maire et Mme Joan Sheehan, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents juridiques et pertinents se rapportant à l'acquisition des lots 5 441 318 et 5 441 321 du cadastre du Québec.

05-01-19

8.4 Programme Tolérance Zéro de la Capitale-Nationale

La mission de Tolérance Zéro consiste à être présent sur le terrain afin de sensibiliser la population aux dangers de la conduite avec les facultés affaiblies et d'offrir un outil concret permettant de réduire le nombre d'accidents occasionnés par des conducteurs inaptes à prendre le volant, soit un service de raccompagnement offert toute l'année.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater l'organisme TZ Capitale-Nationale d'offrir un service de raccompagnement pour les clients du Centre communautaire Valcartier sur demande. Le coût de l'abonnement pour l'année 2019 est de 400 \$.

06-01-19

8.5 Contribution annuelle à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

La contribution annuelle à la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier pour

l'année 2019 a été fixée à 2 821 \$ pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Le calcul pour déterminer le montant de l'écoinvestissement est basé sur l'année 2018, ajusté par l'augmentation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC de Québec de l'année précédente). En 2018, la contribution avait été établie à 2 777 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la contribution annuelle au montant de 2 821 \$.

07-01-19

8.6 Commandite pour le défilé de la Saint-Patrick de Québec du 23 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une commandite de 1 500 \$ au Défilé de la Saint-Patrick de Québec, 10^e édition qui se tiendra le 23 mars 2019.

08-01-19

8.7 Contribution annuelle à l'Organisme des bassins versants de la Capitale

L'organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale) est voué à la promotion et à la mise en œuvre de la gestion par bassin versant. En plus de voir à l'élaboration et au suivi du plan directeur de l'eau, sa mission consiste à agir en concertation avec le milieu pour favoriser une gestion plus durable de la ressource eau à l'intérieur des bassins versants. L'organisme travaille maintenant depuis 17 ans en collaboration avec les municipalités du territoire, pour mener à bien sa mission de concertation et de protection de la ressource.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De maintenir la contribution annuelle pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier d'un montant de 500 \$.

09-01-19

8.8 Contribution à l'école du Joli-Bois

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre des activités de l'école Joli-Bois. Les fonds serviront à financer différentes activités durant l'année scolaire et profiteront à l'ensemble des élèves de l'école.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour décembre 2018

Un total de 25 appels ont été reçus pendant le mois de décembre 2018 :

12	Médical
6	Accident
1	Alarme incendie
0	Fausse alarme
2	Divers
4	Travaux publics - urgence

9.2 Rapport annuel de la CAUCA pour 2018

Un total de 197 appels ont été reçus en 2018 :

99	Médical
21	Accident
8	Alarme incendie
14	Fausse alarme
55	Divers (Service de sécurité incendie et Travaux publics)

10-01-19

9.3 Approbation de la liste des membres du Service de sécurité incendie

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste suivante des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nom	Prénom	Statut
Albert	Mario	Premier répondant/Pompier en formation
Audet	Manon	Premier répondant
Barsetti	Mathieu	Premier répondant Débutera sa formation de pompier prochainement
Bélanger	Luce	Premier répondant/Pompier
Chartré	Martin	Débutera sa formation de pompier prochainement
Couture	Luc	Pompier
Fortin-McLean	James	Pompier en formation
Fortin	Maxime	Nouveau membre
Fortin	Steven	Premier répondant/Pompier
Gagné	Yann	Premier répondant/Pompier
Gagnon	Pascal	Premier répondant/Pompier
Gervais	Anthony-William	Nouveau membre
Guay	Denis	Pompier
Hébert	Lysa-Marie	Premier répondant
Hogan	David	Pompier
Kelly	Annie	Premier répondant
Lavallée	Jean	Pompier
Lavallee	Stephen	Directeur des opérations Premier répondant/Pompier
Lavallee	Thomas	Premier répondant/Pompier
Lupien	Éric	Premier répondant/Pompier
McBain	Rodney	Premier répondant/Pompier
McCarthy	Steve	Directeur Premier répondant/Pompier
McLean	Guylaine	Premier répondant
Montgomery	Glen	Directeur adjoint Pompier
Montgomery	Neil	Pompier
Patenaude	Étienne	Premier répondant/Pompier
Plourde	Marc-David	Premier répondant/Pompier
Robinson	Gino	Premier répondant/Pompier
Sauvageau	Jérôme	Premier répondant/Pompier
Stairs	Jonathan	Pompier en formation
Woodbury	Sandra	Premier répondant/Pompier

11-01-19

9.4 Résolution pour autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer un contrat avec CAUCA concernant des équipements

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service doit être signé définissant les modalités concernant l'équipement (achat, installation, utilisation et entretien) et la présentation de services (installation et gestions de l'application interface avec le centre 9-1-1, formation et assistance technique) permettant à CAUCA d'offrir l'application SURVI-

Mobile (ou alerte cellulaire bidirectionnelle) au Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le Directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier, M. Stephen McCarthy, comme représentant autorisé du Service de sécurité incendie pour négocier et de signer ledit contrat de service avec CAUCA.

12-01-19

9.5. Résolution relative à la constitution d'un comité municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

DE mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;

DE se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Nom de la municipalité;

- Joan Sheehan, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Heidi LaFrance, coordonnateur municipal substitut de la sécurité civile;
- Carolyn McCarthy, représentant de l'administration;
- Stephen McCarthy, représentant du service incendie;
- Bonnie Chasse, communications.

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;

- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

13-01-19

9.6. Actions de préparation aux sinistres – demande d'aide financière volet 1 et 2

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan, APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée et résolu d'autoriser Heidi Lafrance, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité les formulaires de demandes d'aide financière pour les volets 1 et 2 – Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise Heidi Lafrance, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions

de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité affirme par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Shannon pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Heidi Lafrance, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

État de la situation sur les intempéries et le niveau d'eau de la rivière Jacques-Cartier :

Le 22 décembre dernier, le niveau de la rivière Jacques-Cartier a monté dû à la pluie et à des embâcles de glace. Le Service des travaux publics et le Service de sécurité incendie ont suivi la situation de près. Les principaux secteurs affectés sont :

- Rue Clément où le niveau de l'eau est monté sur les propriétés privées et dans la rue sans causer de dommage;
- Chemin Murphy, chemin Redmond et rue Harvey où l'eau a inondé des entrées privées et des fossés sans causer de dommage.

Le niveau de la rivière sera à surveiller de près au printemps.

Collecte des matières résiduelles et des matières recyclables – secteur Sommet Bleu :

Pendant les deux semaines de la période des Fêtes, le service de la compagnie Gaudreau Environnement pour la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables dans le secteur du Sommet Bleu a connu des lacunes. Une rencontre est prévue le jeudi 10 janvier 2019 avec M. Laurent Giroux, directeur des opérations et M. Philippe Bertrand, inspecteur chez Gaudreau Environnement, pour faire le point sur cette situation et trouver des solutions pour améliorer le service dans ce secteur et ailleurs sur le territoire si nécessaire.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de décembre 2018

Un permis a été délivré pour le mois de décembre 2018 :

1	Installation septique
---	-----------------------

11.2 Rapport annuel des permis délivrés en 2018

Un total de 102 permis ont été délivrés en 2018 :

13	Nouvelle résidence
4	Agrandissement résidentiel

1	Ajout logement d'appoint
0	Nouveau chalet
0	Agrandissement chalet
1	Commerce et institution
1	Agrandissement commerce et institution
10	Rénovation
0	Bâtiment agricole
48	Bâtiment complémentaire
5	Démolition/déplacement
7	Piscine
2	Clôture
0	Enseigne
8	Installation septique (nouvelle installation et remplacement)
2	Abattage d'arbres
0	Déblai/remblai/mur
0	Travaux en bande riveraine

14-01-19

11.3 Demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole d'une partie des lots 2 196 882 et 4 396 680 pour le développement de la Phase 4 du Domaine Saint-Gabriel ainsi qu'une partie du lot 3 693 496 pour le développement de la Phase 3 du projet des Villas Saint-Gabriel compris à l'intérieur de la zone agricole protégée

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 196 882, 4 396 680 et 3 693 496 du cadastre officiel du Québec sont situés dans la zone agricole sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a déjà obtenu une exclusion de la zone agricole pour la première partie de ces deux développements;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette exclusion la première phase de développement est complète et construite;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont manifesté leur intention de poursuivre leur développement en continuité sur les lots 2 196 882, 4 396 680 et 3 693 496;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (art. 61.2), c'est la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier qui doit présenter à la CPTAQ la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QU'un dossier a été préparé par la firme Urbam (2018);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne crée pas d'incidence négative sur la zone agricole comprise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter la demande à la MRC de la Jacques-Cartier et à son Comité consultatif agricole (CCA);

DE présenter à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion de la portion des lots 2 196 882, 4 396 680 et 3 693 496 du cadastre de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

D'accompagner la demande du dossier préparé par la firme Urbam (2018).

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Activités communautaires :

- Paniers de Noël de la Fondation Roger Lamont : Un total de 18 paniers ont été distribués. Tous nos remerciements au Village Vacances Valcartier, aux écoles et aux résidants pour leur généreuse participation.
- Illumination du sapin de Noël : Beau succès et belle participation.

Location de la patinoire municipale :

La patinoire peut être louée aux résidants si le personnel nécessaire est disponible pour un minimum de 2 heures à 25\$ de l'heure. Pour chaque heure additionnelle, des frais de 25\$ par heure seront ajoutés.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucune séance régulière des maires n'a eu lieu en décembre 2018.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 23 janvier 2019 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Ville de Québec – R.V.Q. 2735 :

Conformément à l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Québec a transmis à la municipalité une copie certifiée conforme du projet de Règlement R.V.Q. 2735 modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine dans le secteur du chemin de la Plage-Jacques-Cartier.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 35.

Brent Montgomery
Maire

Joan Sheehan
Directrice générale
Secrétaire-trésorière